

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Le jeudi 26 septembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE (arrivé à 21h10), Damien COUILLEAUX

Absents excusés : Carine MOREL donne pouvoir de vote à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

I. ASSAINISSEMENT

- **RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2018**
- **VALIDATION TARIFS ASSAINISSEMENT FACTURATION 2020**
- **SPANC : RAPPORT ANNUEL 2018**

II. LOCATION SALLES COMMUNALES : REVISION REGLEMENT DES SALLES

III. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

IV. SUBVENTION 2019 : COMITE DES FETES

V. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- **8 RUE DES ACACIAS**
- **11 RUE DES PERRIERES**

VI. QUESTIONS DIVERSES

I. ASSAINISSEMENT

- [Rapport assainissement collectif annuel 2018](#)

Christelle Beaudouin présente au conseil le rapport de l'assainissement collectif de l'année 2018.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station filtres plantés de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- la lagune : compte 220 foyers pour une consommation annuelle de 16 146 m³ (528 habitants permanents)
- filtres plantés de roseaux : compte 116 foyers pour une consommation de 8 186 m³.

BILAN Réseaux d'assainissement collectifs : Le nombre de foyers concerné par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 333 soit 322 forfaits assainissement facturés

=> Consommation : 24 332 m³ facturés ce qui représente 330 factures réalisées.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement collectif de l'année 2019.

- [Validation tarifs assainissement facturation 2020 \(abonnement 2020 et consommation 2019\)](#)

Christelle Beaudouin présente au conseil un point à date de la situation du budget assainissement. Ce dernier révèle un résultat excédentaire pour chacune des sections exploitation et investissement.

Comme chaque année, il est nécessaire de valider les tarifs assainissement 2019 (abonnement 2019 et consommation 2018).

Christelle BEAUDOUIN propose, au vu du budget qui est excédentaire, de maintenir les tarifs 2019 (tarif de l'abonnement et le prix au mètre cube) pour l'année 2020.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs de l'année 2019 pour l'année 2020, c'est-à-dire :

- **Abonnement à 28,50 € H.T**
- **Prix au m³ : 0,85 € H.T**

- [SPANC : présentation sur rapport de l'année 2018](#)

Dans un second temps, Christelle Beaudouin présente le rapport de l'assainissement non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2018.

En 2018, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a contrôlé 77 installations neuves (-34) dans le cadre du contrôle de réalisation
- a instruit 91 dossiers (-26) dans le cadre du contrôle de conception
- a contrôlé 95 installations (+14) dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- a vérifié le bon fonctionnement de 286 installations (-212).

Pour la troisième année consécutive, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice est déficitaire (2016 de - 6 159 € ; 2017 de - 27 110 € et 2018 de - 5 506,74 €). Le niveau de notre résultat 2017 (excédentaire de 20 173,83 €), permet d'atteindre un résultat de clôture 2018 de la section d'exploitation excédentaire de 14 667,09 €. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2019 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 4 avril dernier.

Après intégration du résultat 2017 excédentaire de 7 343,43 €, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture déficitaire de 3 404,81 €. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2019 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 4 avril dernier.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport annuel d'assainissement autonome de l'année 2018.

II - LOCATION SALLES COMMUNALES : RESIVION DU REGLEMENT

René Vaugeois présente la nouvelle mise en forme du contrat de location avec le règlement des salles de la commune.

Une modification du règlement a également été faite. Cette modification est la suivante : 50% de la somme sera remise à la réservation, les 50% restant à la remise des clefs de la salle et les cautions seront restituées à l'état des lieux sortant.

III- ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mickaël Delahaye informe le conseil que le trésorier demande de passer la dette en non-valeur d'un ancien administré d'un montant de 87,08€ pour la partie assainissement.

Denis Marchand tient à souligner que le trésorier actuel est compétent, pédagogue et réactif.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à la majorité avec deux abstentions, le fait de mettre en non-valeur la dette de cet administré.

Mickaël Delahaye informe le conseil que le trésorier demande de passer la dette en non-valeur d'un ancien administré d'un montant de 3 112,75€ pour la partie commune (garderie et cantine).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec trois abstentions, le fait de mettre en non-valeur la dette de cet administré.

Mickaël Delahaye informe le conseil que le trésorier demande d'annuler la dette d'un ancien administré d'un montant de 28,74€ pour la partie assainissement pour cause de surendettement.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à la majorité avec deux abstentions et un contre, le fait de mettre en non-valeur la dette de cet administré.

IV- SUBVENTION 2019 : COMITE DES FETES

Mickaël Delahaye a rencontré Mme Blin et M. Haize de l'association du Comité des fêtes concernant un rattrapage de subvention et l'achat d'un barnum abordés lors du conseil du 4 juillet dernier.

Ils ont apporté des précisions quant au fait qu'ils demandaient un rattrapage de la subvention de l'année 2018 eu égard à toutes les dépenses qu'ils ont lors d'organisation de différents événements comme la fête communale.

Mickaël Delahaye propose au conseil d'attribuer la subvention de 800€ de l'année passée non versée car non demandée en 2018.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention et un vote contre, la subvention pour le comité des fêtes d'un montant de 800 €.

V- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- 8 Rue des Acacias
- 11 Rue des Perrières

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les deux biens situés respectivement 8 rue des Acacias et 11 rue des Perrières.

VI- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux ancienne bibliothèque**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que suite au déménagement de la bibliothèque rue des Tisserands des travaux ont été réalisés pour un montant global d'environ 800€ HT pour réaménager ce local et qu'il faudra aussi ajouter quelques mises en conformité électriques.

➤ **Marché Maison paramédicale et de services**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'une commission s'est réunie pour réaliser une analyse détaillée de l'appel d'offres de la maison paramédicale et de services.

Mickaël Delahaye propose au conseil de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 (maçonnerie) : Fouilleul
- LOT 2 (menuiserie) : Brault
- LOT 3 (cloisons intérieures) : Arcoplac
- LOT 4 (chape et faïence) : Perais
- LOT 5 (revêtement de sol et mur) : Gérault
- LOT 9 (électricité) : Guyon
- LOT 10 (plomberie) : FL Entreprise

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution des différents lots aux entreprises proposées.

➤ **Voirie et vestiaires foot**

Pour les travaux de voiries, suite au conseil du 27 août dernier, il avait été évoqué la possibilité de lancer des devis complémentaires concernant les aménagements autour des vestiaires du terrain de foot.

Miguel Camus a reçu les devis qui sont les suivants :

- STPO : 6 744,50€
- BMTP : 6 176,00€

Il manque le devis de la société Chapron qui sera présenté lors du prochain conseil.

➤ **Wifi EU**

Lors du précédent appel à projet européen, il existait des difficultés de mise en œuvre de l'opération qui visait à installer un Wifi Gratuit dans le bourg. Après de plus amples informations transmises par la commune de Méral, Mickaël Delahaye a de nouveau postulé pour ce dispositif européen qui peut accorder une aide à l'installation jusqu'à 15 000 €.

Il convient maintenant d'attendre de savoir si notre commune sera sélectionnée.

➤ **Synergie : Convention type accompagnement rénovation énergétique**

Mickaël Delahaye informe le conseil que l'association Synergie propose une convention type pour la rénovation énergétique de la salle des lilas.

Cette convention représente un investissement de 1 800€, pour 4 jours avec 7h de travail par jours, et, permettra de faire les choix les plus opportuns quand à une rénovation durable et environnementale de ce bâtiment.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention de l'association Synergie pour la rénovation énergétique de la salle des lilas.

➤ **MTEC : Dossier étude faisabilité**

Mickaël Delahaye propose de déposer le projet de MTEC auprès de différentes structures pour d'éventuelles subventions pour la rénovation énergétique de la salle des lilas.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la demande de toutes formes de subventions pour le financement de la rénovation de la salle des lilas (DETR, DSIL, Région, Ademe, Département,...).

➤ **Repas des aînés le 23 novembre 2019**

Mme Giffard, ancienne membre du CCAS, présente au conseil deux menus différents pour le repas des aînés qui est fixé au samedi 23 novembre 2019.

Le menu retenu et proposé par « Chez Sam » est composé (par personne) de :

- Médaillon de foie gras sur lit de mâche avec en décor tomates cerises et ses confitures d'oignons et de figues
- Trou Normand
- Cuisse de pintade sauce champignon avec ses pommes de terre rissolées et Haricots verts
- Salade et ses deux fromages
- Croquant au 3 chocolats avec coulis de Framboise et décor de mandarines
- Café
- Vin : Muscadet de lie et Bordeaux

Le prix proposé par « Chez Sam » est de 24€ par personne, ménage de la salle inclus.

Le mousseux sera offert par Mickaël Delahaye comme chaque année.

Le service est prévu de 11h30 à 17h30.

Les conseillers municipaux bénévoles pour participer au service de ce repas sont les suivants : Stéphane Manceau, Aurore Bibron, Christelle Beaudouin et Josiane Couilleaux, Denis Marchand, Miguel Camus ou Damien Couilleaux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le menu proposé par « Chez Sam » dans la cadre de la journée des aînés du 23 novembre 2019.

➤ **Logement communal**

Dans un logement communal, un locataire fait la demande d'une hotte dans la cuisine car il n'existe aucune fenêtre à proximité.

Sandrine Rambaud expose deux modèles proposés par l'enseigne Leroy Merlin, la première coûte 99€ TTC et la seconde 147€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la hotte à 99€ TTC chez Leroy Merlin.

- **Contrat argent de poche : Repas des bénévoles du 2 novembre 2019 pour les membres actifs des associations**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le contrat argent de poche proposé qui vise à organiser une soirée pour les bénévoles actifs des associations Comméroises.

- **Décoration de Noël**

Daniel Gérard informe le conseil qu'il a rencontré avec Stéphane Manceau et René Vaugeois la société Décolum pour les décorations de Noël.

Il présente le devis pour des frises techni-glace pétillantes en LED d'un montant total de 986,40€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Décolum pour l'achat de frises techni-glace pétillante pour un montant total de 986,40€ HT.

Il est 00h40, la séance est levée.